

*Accords fiscaux—Loi*

«Proposed Changes in Federal-Provincial Fiscal Arrangements Threaten Health Care», l'Association avait ceci à dire à propos des provinces de l'Atlantique:

Bien que les provinces de l'Atlantique consacrent une plus grande partie de leurs revenus que les autres provinces aux soins médicaux, il existe des inégalités dans la gamme des services offerts à leurs habitants... Si des dispositions spéciales ne sont pas prises pour protéger le régime de soins médicaux des provinces de l'Atlantique, les inégalités ne pourront que s'aggraver et le caractère national des soins médicaux au Canada sera sérieusement menacé.

J'attire l'attention du gouvernement sur cet appel de l'Association médicale canadienne. S'il persiste dans la voie où il s'est engagé à l'égard des soins médicaux, il fera du tort non seulement à tout le pays, mais surtout aux provinces de l'Atlantique. Rien n'est plus important que les soins médicaux, qui sont essentiels pour tous les citoyens canadiens.

Je voudrais citer les remarques du juge Hall, qui a fait une étude sur les soins de santé du Canada. Il nous a rappelé que presque tous les Canadiens étaient favorables au départ au principe des soins médicaux universels gratuits. Voici ce qu'il a déclaré:

... le traumatisme causé par les maladies, la douleur engendrée par les opérations chirurgicales et le lent acheminement vers la mort constituent suffisamment de fardeaux sans avoir à y ajouter celui qui provient des frais médicaux et hospitaliers frappant le malade au moment où il est vulnérable. Les Canadiens ont décidé de s'unir pour payer leurs frais médicaux et hospitaliers lorsqu'ils sont en bonne santé et lorsqu'ils touchent un revenu. On ne pouvait plus comparer les services de santé à des articles que l'on achetait dans un rayon de magasin et que l'on payait à la sortie; il n'était pas question non plus de discuter du prix de ces services quand on en avait besoin. Ils constituaient un besoin fondamental, comme l'éducation, mis à la disposition de tous les Canadiens qui pouvaient les payer grâce au système d'impôts.

Ces paroles du juge Hall sont exactes, et vraies; elles sont tout aussi valables aujourd'hui qu'à l'époque.

Nous devrions être fiers d'avoir un des meilleurs régimes de soins médicaux du monde. La bataille actuellement en cours en Ontario ne fait qu'illustrer ce fait et le porte brutalement à notre attention. Les Canadiens ne sont pas prêts à laisser les particuliers, surtout les plus démunis, supporter le fardeau indu des services médicaux. Nous ne sommes pas prêts à imposer ce fardeau aux économiquement faibles de notre société. Nous croyons que tout le monde doit le partager. Cependant, si on réduit les fonds destinés à cette fin, les gouvernements provinciaux ne pourront prendre la relève et maintenir les hauts niveaux de services dont les Canadiens sont si fiers depuis tant d'années.

● (1230)

J'exhorte une fois de plus le ministre des Finances à repenser aux paroles qu'il a prononcées en 1982. Je vais les lui lire à nouveau puisqu'il est présent à la Chambre. Voici de qu'il a déclaré:

Décider unilatéralement de restreindre le financement, comme le propose le gouvernement à l'heure actuelle, et en discuter ensuite avec les gouvernements provinciaux, c'est mettre la charrue devant les boeufs. Nous devrions faire le contraire.

Je dis maintenant au ministre qu'il devrait effectivement faire le contraire. Il devrait maintenir les transferts de fonds au titre des soins médicaux dans tout le pays, et surtout dans les provinces de l'Atlantique où, comme je viens de le montrer, nous allons être plus touchés que dans les autres régions. Le ministre devrait revoir les paroles qu'il a prononcées en 1982. Il devrait s'y conformer ainsi qu'à la position qu'il a prise en 1982 et qui était la bonne. Celle qu'il adopte maintenant est

mauvaise et va nuire aux soins médicaux canadiens. Elle va léser les intérêts de l'homme de la rue, et surtout des personnes âgées, des malades, des jeunes, des mères célibataires et des familles monoparentales qui sont précisément les personnes dont nous devrions nous occuper. J'exhorte de nouveau le gouvernement à revenir sur sa décision relative aux soins médicaux, à changer d'avis et à maintenir les paiements de transfert au titre des soins médicaux.

Quant à l'enseignement, et j'en ai déjà parlé auparavant, et d'autres groupes sont intervenus dans le pays, à maintes reprises, pour soutenir notre position sur cette question cruciale. L'intervention la plus récente et à laquelle on a accordé une grande attention, comme il se doit, est celle du juge en chef du Canada. Celui-ci a pris la parole récemment et a parlé de l'avenir bien sombre qui menace les universités et l'enseignement postsecondaire si les mesures actuelles sont adoptées. Voici quelques citations tirées du discours du juge en chef.

Le financement médiocre des universités va conduire inévitablement à des professeurs de deuxième ordre, à des étudiants de deuxième ordre et—en dernier ressort—à une nation de deuxième ordre.

Puis il ajoute:

... le manque de financement frise la tragédie.

Le juge en chef exhorte le gouvernement à ne pas étrangler les universités et poursuit en ces termes:

On a souvent dit que l'enseignement est trop important pour être confié aux éducateurs. C'est peut-être vrai. Il est également vrai, toutefois, que l'enseignement est trop important pour être laissé aux soins des ministres des Finances.

C'est une personnalité respectée au Canada. Il a parlé en connaissance de cause, après avoir bien réfléchi, car il savait que sa réputation, et les hautes charges qu'il a déjà occupées donneraient encore plus de poids à ses propos. J'espère que les paroles du juge en chef ne resteront pas lettre morte, monsieur le Président. J'espère que tous ceux d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre et ailleurs au Canada, qui interviennent sur cette question d'une importance capitale seront entendus par le gouvernement.

Je rappelais, au début de mon intervention, que cette mesure touche les groupes les plus importants, sinon le groupe le plus important de tous, nos jeunes. Un groupe de travail du parti libéral vient tout juste de terminer une étude sur l'enseignement postsecondaire dans les provinces de l'Atlantique. Nous avons visité l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et ma propre province, Terre-Neuve. Nous avons entendu les témoignages des recteurs et des étudiants d'universités de toutes les provinces. On nous a tenu le même langage partout; cette initiative compromettrait sérieusement la qualité de l'enseignement et l'avenir des jeunes, surtout dans la région de l'Atlantique. L'effectif étudiant augmente à l'Université Memorial de Terre-Neuve et pourtant, cette université pourrait connaître un exode de son corps enseignant faute de crédits. C'est un grand danger qu'elle court car elle a moins d'argent que naguère pour verser à ses enseignants les mêmes émoluments qu'ailleurs au Canada. Les professeurs de cette université touchent 10 à 15 p. 100 de moins que leurs homologues. Par conséquent, les professeurs de faculté n'iront dans les provinces de l'Atlantique que pour des raisons autres que des considérations financières. Ce n'est pas l'appât du gain qui les attire dans cette région du pays, bien au contraire. Ils s'en iront ailleurs. C'est dire que cette situation est très sérieuse et qu'elle est directement attribuable à la réduction